



Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES
N° : 26000-19-007

DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE FERRÉE

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que la MRC requiert des offres pour le démantèlement de la voie ferrée sur l'emprise ferroviaire abandonnée de la subdivision Lévis d'une longueur d'environ 7 km, entre Scott et Saint-Anselme.

Les formules de soumissions et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont disponibles au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Il est possible de trouver la documentation en consultant le site Web www.seao.ca ou en communiquant avec un représentant au 1 866 669-7326. Les documents peuvent être obtenus selon le coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe scellée portant les inscriptions appropriées et être remise au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce situé au 268, rue d'Assise, bureau 103, à Vallée-Jonction. Pour être admissible, toute soumission devra être présentée sur les formules fournies par la MRC de La Nouvelle-Beauce **avant 13 h 30, le 24 février 2022** et être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou ceux qui ont un établissement d'affaires en Ontario, le tout conformément à l'accord de libération des marchés publics du Québec et de l'Ontario et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-11).

La MRC de La Nouvelle-Beauce ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou de l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions et se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat. La MRC ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite ou réclamation pour frais, pertes ou dommages subis conséquemment à de telles décisions.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le soussigné au 418 387--3444.

Donné à Vallée-Jonction, ce 31^e jour de janvier 2022.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier